

**JARDIN DE L'ESTHETIQUE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : Passage Sainte-Hélène 24, place Carnot**  
**21200 BEAUNE**  
**429 360 191 RCS DIJON**

**RAPPORT DE LA GÉRANCE**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 décembre 2019**

La soussignée Rosalie MORIZOT, gérante non associée de la société JARDIN DE L'ESTHETIQUE, a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la crise sanitaire COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date de l'arrêté des comptes par le président des états financiers 2019 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 sont les suivants :

Compte tenu de la crise sanitaire que l'on traverse depuis le courant du mois de mars 2020, nous allons porter tous nos efforts au cours de l'exercice à venir pour maintenir notre activité, notre rentabilité et conserver les équilibres financiers de notre entreprise.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 108 413,67 euros contre 95 387,01 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 001,14 euros contre 1 861,36 euros pour l'exercice précédent

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 12 673,83 euros contre 13 234,35 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 41 750,09 euros contre 39 114,69 euros pour l'exercice précédent

Le montant des impôts et taxes s'élève à 899,93 euros contre 842,42 euros pour l'exercice précédent

Le montant des traitements et salaires s'élève à 26 375,08 euros contre 24 556,20 euros pour l'exercice précédent

Le montant des charges sociales s'élève à 4 205,15 euros contre 4 279,09 euros pour l'exercice précédent

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 359,41 euros contre 4 521,06 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres charges s'élève à 339,77 euros contre 290,27 euros pour l'exercice précédent

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 86 603,26 euros contre 86 838,08 euros pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 22 811,55 euros contre 10 410,29 euros pour l'exercice précédent

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 42,49 euros (-276,29 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 22 854,04 euros contre 10 134,00 euros pour l'exercice précédent

L'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 22 343,04 euros contre un bénéfice de 10 134,00 euros pour l'exercice précédent

### Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 22 343,04 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 343,04 euros
Absorption des pertes antérieures	19 449,28 euros
Solde	2 893,76 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 893,76 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 11 693,76 euros.

### Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Il est rappelé que le 22 septembre 2016, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, du fait de pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, il n'avait pas été décidé la dissolution anticipée de la Société.

Il convient de prendre acte qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2019 soumis à approbation, que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et de constater la régularisation de la situation de la Société.

### **CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal :

### **GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

#### Rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

Fait à BEAUNE  
Le 14 septembre 2020

Rosalie MORIZOT  
Gérante